

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Bordeaux - Réfection de l'étanchéité du parc de
stationnement de la Victoire - Marché n°01.345U - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n° 01.345U de prix unitaire, notre établissement a confié à l'entreprise BTPS, pour un montant de 1 164 533,40 € HT, les travaux de réfection de l'étanchéité du parc de stationnement de la Victoire à Bordeaux.

Un avenant n° 1 autorisé par délibération 2003/2004 du conseil de Communauté du 17 janvier 2003 a contractualisé des adaptations techniques et a porté le nouveau montant du marché à 1 279 607,20 € HT.

Des sujétions techniques imprévues importantes entraînent une remise en cause des travaux initialement prévus, à savoir l'exécution de travaux supplémentaires avec pour certaines nouvelles prestations, la création de nouveaux prix à ajouter au bordereau des prix unitaires du marché.

I) Les prestations supplémentaires liées aux prix existants

- Une nouvelle dalle spécifique pour éviter les poinçonnements de l'étanchéité a été créée au niveau des installations du tramway.

La réalisation de l'étanchéité de cette dalle a été estimée à 12 538,50 € HT.

- Création d'un nouvel escalier d'accès au parking. Le passage du tramway et les aménagements de la place de la Victoire obligent le déplacement d'un escalier d'accès au parking souterrain.

Les travaux pour l'étanchéité de cet escalier sont estimés à 11 357,00 € HT.

- Pour répondre aux exigences des aménagements de surface, des gaines de ventilation ont été scindées.

L'étanchéité des nouvelles gaines a été estimée à 6 796,39 € HT.

- Les intempéries répétées ont entraîné une augmentation du temps de location du chapiteau prévu initialement.

La location supplémentaire du chapiteau nécessaire pour réaliser les travaux dans le planning imposé par les aménagements de la place de la Victoire et le tramway s'élève à 19 656,00 € HT.

Le montant de ces prestations liées à des prix existants s'élève à 50 347,89 € HT.

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U. HT	TOTAL HT
1	Nouvel escalier d'accès au parking				
BP 19	Mise en œuvre d'un complexe primaire EIF	m2	150,00	1,10	165,00
PB 20	Mise en œuvre d'une chape APP 5mm	m2	150,00	13,00	1 950,00
PB 21	Mise en œuvre d'une chape APP 4,5 mm	m2	75,00	12,50	937,50
PB 24	Traitement des retombées	m2	75,00	45,50	3 412,50
PB 25	Mise en œuvre d'un feutre antipoinçonnant	m2	150,00	7,00	1 050,00
PB 26	Mise en œuvre d'un béton B 30	m3	20,00	192,10	3 842,00
			MONTANT HT		11 357,00
2	Dalle pour passage tramway				
PB 19	Mise en œuvre d'un complexe primaire EIF	m2	160,00	1,10	176,00
PB 20	Mise en œuvre d'une chape APP 5 mm	m2	240,00	13,00	3 120,00
PB 21	Mise en œuvre d'une chape APP 4,5 mm	m2	120,00	12,50	1 500,00
PB 22	Traitement des relevés	m2	5,00	45,50	227,50
PB 24	Traitement des retombées	m2	35,00	45,50	1 592,50
PB 25	Mise en œuvre d'un feutre antipoinçonnant	m2	160,00	7,00	1 120,00
PB 26	Mise en œuvre d'une dalle béton B 30	m3	25,00	192,10	4 802,50
			MONTANT HT		12 538,50
3	Location supplémentaire de chapiteau				
PB 8	Montage et démontage de la couverture modules de 6,00 x 20,00	m2	480,00	14,50	6 960,00
PB 9	Location de couverture	m2/j	5 520,00	2,30	12 696,00
			MONTANT HT		19 656,00
4	Nouvelles gaines de ventilation (rue Souteyron)				
PB 19	Mise en œuvre d'un complexe primaire EIF	m2	96,53	1,10	106,18
PB 20	Mise en œuvre d'une chape APP 5mm	m2	92,30	13,00	1 199,90
PB 21	Mise en œuvre d'une chape APP 4,5 mm	m2	46,15	12,50	576,88
PB 22	Traitement des relevés	m2	28,62	45,50	1 302,21
PB 24	Traitement des retombées	m2	21,76	45,50	990,08
PB 25	Mise en œuvre d'un feutre antipoinçonnant	m2	93,53	7,00	654,71
PB 26	Mise en œuvre d'une dalle en béton B 30	m3	8,30	192,10	1 594,43
PB 27	Mise en place d'un solin	ml	20,00	18,60	372,00
			MONTANT HT		6 796,39

II) Nouvelles prestations – prix nouveaux

Afin d'évaluer le coût des nouvelles prestations, une étude des prix pratiqués sur le marché pour des travaux similaires a été effectuée.

Il ressort que l'estimation du coût des nouvelles prestations à réaliser peut s'établir de la manière suivante :

- Lors du décaissement de la route pour la réalisation du parking, une grille de ventilation non indiquée sur les plans a été découverte. Cette ventilation étant inutile, il a été nécessaire de l'obturer et d'assurer l'étanchéité à cet endroit.

La réalisation de l'étanchéité sur cette surface est estimée à 554,00 € HT.

- Le passage du tramway sur une saillie de l'étanchéité du parking imposait une hauteur de la protection d'étanchéité minimale.

La mise en œuvre d'une plaque de protection en acier sur la partie saillante de l'étanchéité est évaluée à 662,00 € HT.

- Dans le cadre du marché lié à la création d'une entrée du parking le long de la gaine de ventilation et le long de l'escalier, des pieux de soutènement ont été réalisés. Trop proches de la dalle du parking, ils doivent être retravaillés pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie et réaliser l'étanchéité. La proximité de ces pieux n'a été relevée qu'après décaissement des terres.

Le remodelage des pieux comprenant la démolition des têtes de pieux a été estimé à 358,64 € HT le ml.

En conséquence, les prix nouveaux correspondants sont créés et répertoriés dans le tableau qui suit :

<i>Prestations</i>		<i>Prix unitaire € HT</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant € HT</i>
44	Obturation de la grille de ventilation	554,00	1	554,00
45	Fourniture et mise en œuvre de tôle pour les massifs	662,00	1	662,00
46	Démolition des têtes de pieux entre extracteur et rampe du nouvel accès	358,64	22 ml	7 890,08
			TOTAL	9 106,08

Ces travaux supplémentaires, dont le montant global est estimé à 59 453,97 € HT, soit une augmentation de 4,65 % par rapport au détail estimatif du précédent avenant et une augmentation de 15 % par rapport au détail estimatif initial du marché, porteront le nouveau marché à :

1 339 061,17 € HT, soit 1 601 517,16 € TTC.

Le montant cumulé des deux avenants dépassant 5 % du marché initial, la commission d'appel d'offres a été saisie pour avis, réunie le 25 février 2004, elle a émis un avis favorable.

La dépense supplémentaire sera imputée dans le cadre du budget de l'exercice considéré.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner cet avenant et autoriser monsieur le président :
- à signer l'avenant n° 2 au marché n° 01/345 U pour un montant de 59 453,97 € HT, portant ainsi le nouveau montant du marché à 1 339 061,17 € HT soit 1 601 517,16 € TTC.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL BROQUA

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 AVRIL 2004**

